

COMMANDE PUBLIQUE DE TRAVAUX

COMMUNE DE BEUVILLERS

Mairie
Route du Sap
14100 BEUVILLERS
Tél : 02.31.62.05.12
Mail: mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DE VOIRIE

Résidence du Châtaigner
Chemin de l'Eglise
14100 BEUVILLERS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : LUNDI 5 AOUT 2019 à 12 Heures

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux d'aménagement de voirie de la Résidence du Châtaigner.

Lieu d'exécution : Chemin de l'Eglise - Commune de BEUVILLERS (14100)

1.2. Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de la commande publique

1.3. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

1.4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements

1.5. Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1. Durée du marché : Délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants soit démarrage des travaux prévus début Septembre 2019 pour 2 mois hors préparation de chantier d'un mois.

2.2. Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 Variantes

Aucune variante n'est autorisée

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalents.

2.5. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

2.6. Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet

Article 3 : Les intervenants

3.1. Maîtrise d'œuvre : La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Monsieur Pierre COURCHAI
Maire Adjoint aux Travaux
Route du Sap
14100 BEUVILLERS

La mission du maître d'œuvre est PRO-ACT-VISA-DET-AOR

3.2. Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

Sans objet

3.3. Contrôle technique

Sans objet

3.4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir pour cette opération.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- . Le règlement de la consultation (R.C.)
- . L'acte d'engagement (A.E.)
- . Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- .. Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- . Le bordereau des prix unitaires

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://www.uamc14.org/beuvillers>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimée en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils soutiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- . Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
- . Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- . Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP
- . Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail
- . Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - . Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 - . Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
 - . Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- . Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - . Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
 - . Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
 - . Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou de cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Le projet de marché comprenant :

- . L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- . Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- . Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- . Le bordereau des prix unitaires
- . Le détail estimatif
- . Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, comprenant les moyens humains et matériels alloués au chantier détaillés par tâche. Ce document fera état de toutes justifications et observations de l'entreprise.
- . Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- . Un calendrier prévisionnel détaillé
- . Une note détaillant les dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2. Variantes

Aucune variante n'est autorisée

5.3. Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : prix des prestations	60,00%
Critère : valeur technique	30,00%
Moyens matériels et humains alloués au chantier	10,00%
Hygiène et sécurité	10,00%
Conformité des matériaux + fiches techniques	10,00%
Critère : délai d'exécution	10,00%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Une négociation sera engagée avec chaque candidat. Cette négociation portera sur les éléments financiers et techniques de l'offre.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations (de l'article 46-I et 46-II du Code des marchés publics). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1. Transmission électronique

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant le LUNDI 5 AOUT 2019 à 12 Heures.

Remise offre dématérialisée :

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :
<https://www.uamc14.org/beuvillers>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

L'offre doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents.

Cependant les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- . ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », les formats vidéo
- . ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BEUVILLERS
Route du Sap
14100 BEUVILLERS

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite au maximum dix jours avant la date limite de réception des offres via le profil acheteurs :

<https://www.uamc14.org/beuvillers>

Renseignements administratifs :

Commune de BEUVILLERS
Mairie
Monsieur Didier MAUDUIR
Maire
Route du Sap
14100 BEUVILLERS

Renseignements techniques :

Commune de BEUVILLERS
Mairie
Monsieur Pierre COURCHAI
Maire Adjoint aux travaux
Route du Sap
14100 BEUVILLERS

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2. Documents complémentaires

Sans objet

8.3. Visites sur sites et/ou consultations sur place

Visite non obligatoire

8.4. Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
3, rue Arthur Leduc
14000 CAEN

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

- 1.1. **Objet de la consultation**
- 1.2. **Etendue de la consultation**
- 1.3. **Décomposition de la consultation**
- 1.4. **Conditions de participation des concurrents**
- 1.5. **Nomenclature communautaire**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1. **Durée du marché – délais d'exécution**
- 2.2. **Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives**
- 2.3. **Délai de validité des offres**
- 2.4. **Mode de règlement du marché et modalités de financement**
- 2.5. **Conditions particulières d'exécution**
- 2.6. **Confidentialité et mesures de sécurité**

ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

- 3.1. **Maîtrise d'œuvre**
- 3.2. **Ordonnancement pilotage et coordination du chantier**
- 3.3. **Contrôle technique**
- 3.4. **Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- 5.1. **Documents à produire**
- 5.2. **Variantes**
- 5.3. **Usage de matériaux de type nouveau**

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI

- 7.1. **Transmission électronique**

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 8.1. **Demande de renseignements**
- 8.2. **Documents complémentaires**
- 8.3. **Visites sur site et /ou consultations sur place**
- 8.4. **Voies et délais de recours**

